



Calendrier

Décembre 2015

Mercredi 2/12	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	Serge Michel		
Mercredi 9/12	Dépannage-Informatique	local adh	17h30
	Jo Duc		
Samedi 12/12	Cours Paleo	Salle Po	9h00
	Jean Marc Dufreney		
Mercredi 16/12	Paleo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 17/12	Relevés Dépouillement	local adh	14h30
	Desiré Marcellin, Thierry Delean		
Mercredi 23/12	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Des volontaires		
Mercredi 30/12	Papillotes et chocolats	local tous	17h00

Janvier 2016

Mercredi 6/1	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	Serge Michel		
Mercredi 13/1	Dépannage-Informatique	local adh	17h30
	Jo Duc		
Samedi 16/1	Cours Paleo	Salle Po	9h00
	Jean Marc Dufreney		
Mercredi 20/1	Paleo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 21/1	Relevés Dépouillement	local adh	14h30
	Desiré Marcellin, Thierry Delean		
Mercredi 27/1	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Des volontaires		

Edito

On pourrait croire qu'à force de recherches, de « rapines » aux Archives Départementales, de dépouillements ou de décryptages, on arrive au bout des possibilités de collecte de renseignements généalogiques. BMS, NMD n'ont plus de secrets, même s'il reste encore quelques registres un peu indigestes à dépouiller. Mais en certaines périodes, les données consignées dans les registres sont, pour le moins, parcellaires, et en particulier au XVIIème siècle, où les registres de naissances ignorent le patronyme des mères alors que souvent les parrains et marraines sont scrupuleusement décrits. Il fallait, si l'on voulait aller plus loin, trouver autre chose. Notre Président a découvert que les actes notariés donnent de précieux renseignements sur les filiations. Et depuis, on collecte et il dépouille! Et tout cela, pour le plus grand bien de Maurienne Généalogie. Merci Jean Marc!

Pierre Blazy.



Des nouvelles du latin

Certains adhérents, ayant entendu dire qu'il était possible de faire traduire les actes en latin un peu ardu, n'hésitent pas à les envoyer.

Juste une précision: un texte est souvent plus intelligible lorsqu'il est dans son contexte. N'hésitez donc pas à envoyer la page entière avec les coordonnées (cote 3E....., paroisse, dates, etc.....) et le traducteur fera tout son possible pour vous donner satisfaction, et ce dans les meilleurs délais.

L'adresse:

pierrotblazy@orange.fr

Et il y a cent ans....

1er novembre. Vives actions d'artillerie en Artois et en Flandre (Bois en Hache, Souchez, Lambaertzyde). Au nord de Neuville Saint Vaast, nous avons repris les éléments de tranchées que nous avons perdus.

2 novembre. Les combats se poursuivent dans la région de Tahure. 00 prisonniers « valides » ont été faits.

9 novembre. Violents combats d'artillerie dans plusieurs régions du front, notamment en Artois (Loos et bois de Givenchy), au nord de l'Avre (Andéchy) et en Champagne (est de Tahure et nord de Massiges).

17 novembre. Premier saut militaire en parachute par Constant Duclos

20 novembre. En alsace, sur le plateau d'Uffolz et à l'Hartmannwillkerkopf, lutte très vive de l'artillerie et des engins de tranchées, accompagnée de jets de grenades. C'est dire si les lignes sont proches.

30 novembre. Quatre « Taubes » ont survolé Verdun et jeté des bombes. A titre de représailles, cinq de nos avions ont bombardé la gare de Brioules, au sud de Stenay, coupant la voie ferrée et obligeant un train à rebrousser chemin.

Affaires de mœurs au XVIIème siècle.

Ce samedi 14 novembre 2015 à 15 heures, après une sérieuse séance de paléographie ayant occupé toute la matinée, c'est une quarantaine de personnes qui se sont retrouvées à la Salle Polyvalente de Villargondran pour assister à la conférence de Jean Marc Dufrenoy portant comme titre « Affaires de mœurs en Maurienne au XVIIème siècle ».



Un conférencier

Ces affaires, au nombre de 48 pour la Maurienne, sont enfouies au milieu des quelques 10000 affaires traitées par les tribunaux et le Sénat Souverain de Savoie. C'est dire que les extraire représente un gros travail de recherche et de compilation.

Le cadre normal de la vie affective et sexuelle est le mariage, institution faisant la base de la société de l'époque. Toutes les affaires vont donc tourner autour de ce mariage, avant et pendant, mais avec, toujours, un petit relent d'intérêts en filigrane.

La plupart consiste en promesses multiples et, par tant, non tenues. Le mariage étant obligatoire surtout pour les filles (faut bien se caser et la plupart n'est pas liée aux successions parce que leur dot en tient lieu), on n'hésite pas à se promettre plusieurs fois, ce qui, forcément, fait des déçus lorsqu'il faut se dédire.

Les dédits, s'ils y sont plus rares, prennent une grande importance dans la Haute Société.

Une fois le mariage conclu et fait, il y a bien des histoires d'adultère, ou autres coups de canif dans le contrat. La société de l'époque est hypocrite qui ne s'insurge que si ce commerce se conclut par une



Et un public.....

grossesse. Toujours, en filigrane, l'intérêt qu'il y a à ne pas éparpiller le patrimoine familial. Dans la plupart des cas, la fille-mère est rejetée de sa famille et vit une véritable détresse, situation qui engendre de nombreux abandons d'enfants, voire d'infanticides.

Dans plusieurs cas, la fille mère est prise en charge par la communauté.



attentif!

La mariage, socle de cette société, est rarement le résultat du choix des intéressés. Dans la plupart des cas, les parents sont à la base du choix, avec en vue la situation sociale ou financière du candidat opposé. Le père de la jeune fille recherche dans le village le promis le plus en concordance avec la situation de la famille, en visant même un peu au-dessus! Les familles s'accordent sans que, le plus souvent, les futurs époux n'aient été consultés. Les choix absolus sont rares.

Lors de certains mariages, les transactions en matière de dotation des futurs ne sont pas toujours respectées. On fait alors appel au juge civil qui tranchera. Les séparations (rarissimes) seront traitées par le Juge Mage.

Un certain nombre d'affaires sera traité par le Tribunal de l'Officialité: celles qui impliquent des ecclésiastiques. Certes, elles sont peu nombreuses, le pouvoir de ceux-ci sur les populations mettant un

frein aux plaintes éventuelles. Néanmoins, on trouve des cas où ces messieurs furent inquiétés pour leurs mœurs dissolues. On peut citer certain curé de Saint Pancrace qui entretenait avec une fille de sa paroisse une liaison de plusieurs années, ou encore un curé de Saint Jean d'Arves qui suscita de nombreuses plaintes pour comportement général: débauché, alcoolique, violent, sodomite. Il sera condamné à la perte des bénéfices de la cure, à 50 livres d'amende (100 livres si récidive!) et à jeûner deux fois par semaine pendant un an.

Mais la justice est rarement sévère envers le clergé. La parole du curé prime toujours sur le témoignage d'une victime ou d'un témoin. Par ailleurs, la justice est vénale. Elle a comme moyens de coercition la confiscation des biens, le paiement des témoins, la torture. La condamnation aux galères est courante mais peu de galériens accomplissent leur peine, la contumace étant une habitude bien établie.

Le début du XVIIIème siècle voit un net relâchement des mœurs, et par contrecoup moins de vocations religieuses.

Conférence agréable, qui nous a replongés dans la société de nos ancêtres, avec ses turpitudes, ses drames mais aussi ses sourires!

Jean Marc Dufreney.

Les Noëlistes nous ont laissé de belles histoires, traces de notre passé....

Les Noël sont des chants de caractère populaire, religieux ou profanes, inspirés par la fête de Noël ou par les personnages que cette fête met en scène. Leur existence remonte à la période des jeux liturgiques ; au départ des couplets timides qui deviennent peu à peu de vrais poèmes ou tout simplement, ils sont l'expression de l'idéal chrétien des plus modestes. Le XVI siècle voit l'éclosion des Noël et paraît alors le premier recueil des Noël, véritable Bible qui connaît un grand succès grâce aux colporteurs devenus alors les principaux agents de librairie. Ils se répandent alors dans toutes les provinces de France ; en Savoie, ils paraissent en français mais aussi en patois. Un grand nombre de Noël de chez nous a été perdu mais le Chanoine Ratel a fait en 1968 un recensement des Noël de Bessans et en a trouvé sur ce seul village cinquante-trois : six en patois et quarante-sept en français. Il semble que toutes les familles de Bessans possédaient leurs recueils de Noël qu'elles gardaient précieusement. On le portait à l'église et toutes les familles s'unissaient autour de ces chants. Depuis plus d'un siècle on ne les chante plus régulièrement mais il arrive qu'ils soient chantés pour les fêtes associées au cycle de Noël.

La langue des Noël français n'est pas très riche, ce n'est pas celle de la Renaissance.... Leurs auteurs étaient des « clercs » mais aussi des hommes cultivés du pays qui ont fréquenté les écoles. Les curés, vicaires ou chapelains recteurs avaient des loisirs pour apprendre le parler des villages et devenir auteurs de patois.

Pour ce qui est des Noël français, toujours selon le Chanoine Ratel, la valeur littéraire est toute relative : la métrique est négligée, la rime est pauvre parfois oubliée. Mais néanmoins il reconnaît aux Noëlistes la puissance d'évocation des tableaux qu'ils dépeignent (par exemple la scène de l'Annonciation est évoquée avec finesse). Le style est donc très inégal selon les auteurs et leurs sources d'inspiration.

Quant à la valeur théologique des Noël de Bessans, elle n'est pas exceptionnelle mais les Bessanais ont la préoccupation « d'avoir la conscience blanche comme du coton ». Leurs textes traduisent la foi sincère et pratique des paysans de Maurienne.

Ceux en patois ne nous renseignent guère car ils sont tous différents selon qu'ils ont été conçus en Haute, moyenne ou Basse Maurienne. Ils donnent bien davantage le ton du terroir bessanais : plus réalistes, plus naïfs, ils font découvrir le pays, sa faune, sa flore et la toponymie des villages voisins. On y trouve des bergers, des ânes, chamois, marmottes, ovins de toutes sortes. Tout ce monde animal souffle pour réchauffer l'enfant dans la Crèche pour qu'ils n'ait pas froid à ses « péconins » (petits petons). Jésus est emmailloté dans des « pias » retenus par une « fêche », comme à Bessans. Pour venir à la crèche, les dames portent des « soqués » (galoches). La nourriture aussi est évoquée : des dons en nature sont apportés à l'enfant : polinte, tomme grasse, beurre frais...Et enfin les anges volent à travers les vallons et les montagnes.

Nicolas Martin est le Noëliste mauriennois le plus réputé.

Il est repéré comme enfant de chœur puis comme membre de la chapelle musicale de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne ; il se nomme d'ailleurs en 1555 « musicien en la cité de Saint-Jean de Morienne ». Les termes de droit qu'il emploie dans une de ses chansons laissent entendre qu'il ait pu être instruit dans cette science : peut-être a-t-il été clerc de notaire, ou détenteur d'un office municipal (c'est le cas dès 1561).

Début 1555 il est probablement à Lyon, pour l'impression de ses Noël, mais revient dans la cité savoyarde puisqu'il est cité le 22



Noël!

décembre 1555 comme témoin dans un procès survenu entre les syndics de Valloire et ceux de Saint-Jean de Maurienne. Fin décembre 1560, il achète aux enchères la charge de marqueur ou vérificateur des poids et mesures de sa ville. En mars 1565, il participe à l'élaboration d'un mystère de la Passion pour conjurer la peste qui ravage la ville. En 1569 enfin, il travaille aux préparatifs de la réception du nouvel évêque, Pierre de Lambert et assiste à un conseil général de la ville.

En janvier 1571, son poste de vérificateur des poids et mesures est attribué à un autre à cause de son décès, survenu probablement en 1570. Il a laissé une veuve qui, en 1579, se disait propriétaire d'un tissage et de quelques terres et on ignore s'il a eu des enfants.

L'ouvrage « Noël et chansons nouvellement composez tant en vulgaire françoys que savoysien dict patoys » a été publié à Lyon . Il contient 8 Noël français, 8 Noël en patois savoisien, 13 chansons en patois savoisien et 4 chansons françaises, tous à une voix ; quatre mélodies sont communes à un Noël et une chanson. La préface, écrite par l'auteur s'adressant à son imprimeur Bonhomme, précise qu'il écrit tant les textes que les musiques.

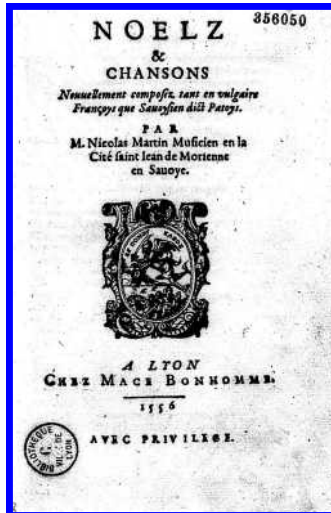
Ces Noël constituent la première source imprimée du patois savoisien ; à ce titre – et outre son intérêt poétique et musical – ils ont fait

l'objet de nombreuses études et rééditions. Il en existe une édition critique avec traduction par Gaston Tuillon. Montmélian : la Fontaine de Siloé, 2008

Extrait de « Berger, mon doux berger » (je n'ai pas osé le faire en patois..... ;

« Berger, mon doux berger
Allons-nous promener
Dessus une montagne
Où le soleil paraît si beau ;
Cueillerons la violette
Et le romarin nouveau
Berger, mon doux berger
De quoi mangerons-nous ?
Nous mangerons des poulailles
Et des petits oiseaux ;
Nous boirons la bouteille
Que j'ai sous mon manteau »

Josette Limousin



Bienvenue

Nous vous annonçons, dans un précédent numéro, la venue prochaine dans l'équipe rédactionnelle et éditoriale de MG Infos de Josette Limousin. C'est fait, elle a intégré l'équipe et a déjà commencé à travailler. Bienvenue à Josette et gageons que son dynamisme sera profitable au bulletin.



Pierre Blazy

Josette Limousin

Guerre en Maurienne en 1793

En 1793, les troupes françaises, aux ordres du général Ledoyen, sont en Savoie pour combattre les Piémontais du marquis de Cordon qui tente de les chasser de son territoire.

Les différentes marches et contremarches des deux armées présentent peu d'intérêt, si ce n'est de nous rappeler qu'en 1793, au mois d'août, les français « rament » parfois dans la neige jusqu'au ventre. La vie des troupes est beaucoup mieux illustrée par des lettres de soldats du Bataillon de l'Ain, par la description de l'état des fourniments des soldats, qui dénotent d'une grande misère ou encore par la gabegie qui règne au plus haut de l'armée.

« L'état matériel du bataillon, son grand dénuement et le manque cruel d'armement en état de servir sont autant d'obstacle à son bon fonctionnement et à son moral. A l'échelle du bataillon 39 % des habits, 40 % des vestes, 46 % des culottes, 52 % des chapeaux sont complètement inutilisables, manquants ou à réparer. L'aspect du bataillon devait être bien pitoyable à contempler. L'armement est dans une situation encore plus précaire : 71 % des hommes n'ont pas de fusil ou en possède un inutilisable. Sur le total, 242 fusils sont bons, tandis que 104 hommes n'en sont pas même équipés, ne pouvant dès lors pas se défendre avec leur baïonnette ! 35 % du total de cette arme complémentaire du fusil sont manquantes ou inutilisables. Nous comprenons dès lors que la fameuse « Furia

Francese », la charge à la baïonnette tant vantée et magnifiée, est dès lors une nécessité. Les hommes ne peuvent se défendre avec des fusils hors service. Mais ils leur reste leurs baïonnettes au bout du canon. Cette raison de la pauvreté de l'équipement n'a jamais été invoquée pour expliquer son emploi massif dans les armées françaises de la Révolution. Mais peut-être faudrait-il bien revoir notre copie à propos de cette tactique ? »

Le volontaire Laurent Fourier écrit le 9 août 1793 à sa mère résidant chez Simon, drapier à Polliat:

« De Valoir, Ma chère mère [...] j'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyé et vous me faites beaucoup de plaisir de m'avoir envoyé les dix livres comme je revenais de détachement sur les montagnes, j'étais redevable de 5 livres du fils Pelletier. Je n'ai pu vous faire réponse tout de suite de la lettre que vous m'avez envoyée parce que j'étais en détachement de patrouille voilà pourquoi je n'ai pas put vous faire réponse tout de suite. [...] ici que nous sommes on vend la mesure de blé 14 francs et la mesure est de 22 livres, le pain se vend 25 sous la livre et le pot de vin 50 sous et depuis que nous sommes ici nous avons vu beaucoup de peine et de misère. Toujours en détachement sur les montagnes, dans la neige jusqu'à la ceinture et dans le froid et mal couché, toujours sur la paille que malgré cela je me porte bien jusqu'à présent quoi que nous avons des misères, nous sommes toujours content. Nous donnons souvent la poursuite aux piémontais que le Roi de Sardaigne se cache dans les roches et qu'il tire bien un coup de fusil mais malgré cela il lui manque beaucoup de monde et il en déserte souvent dans la France. Ma chère mère vous n'avez qu'à vous informer si vous pourrez recevoir la pension que la Nation donne à ceux qui ont des fils dans les troupes, vous me le marquerez dans la lettre et je demanderai un certificat pour vous faire recevoir la paye. Mon adresse est au citoyen Laurent Fourier, volontaire au 4ème bataillon du département de l'Ain, compagnie N°2 Masicot Capitaine, en garnison à Saint Michel en Savoie, canton de Maurienne, département du Mont Blanc. »

Nous apprenons ainsi qu'en 1793, il avait beaucoup neigé.....le 9 août!

Benoit Chatelain écrit à sa mère:

« L'on nous fait marcher dans la neige jusqu'à la ceinture et sans espérance d'en sortir. Si la force et le courage ne nous avez secouru nous y serions peut-être encore ainsi que vous pouvez penser ma chère mère si nous avons mangé la pain de la nature sans le gagner. Le lendemain de l'arrivée sur la montagne du col de Belmont, nous fimes des petites cabanes pour nous mettre à l'abri du mauvais temps et sitôt qu'elle sera faite la neige tomba le jour et la nuit sans discontinuer. Elle boucha la porte de nos cabanes où nous fûmes obligés de la dévarier pour sortir. Il resta un chasseur de notre bataillon raide de la froid sans lui avoir put donner aucun secours. Vous pouvez donc ma chère mère, m'envoyez sitôt la présente reçue le certificat que vous avez pris la peine de faire faire sitôt la présente reçue. Je finis en vous embrassant du plus profond de mon coeur et je suis pour la vie votre cher fils, Benoit Chatelain, volontaire à la 8ème compagnie du 4ème bataillon de l'Ain en cantonnement à Villaraudin, près Modanne département du Mont-Blanc. »

Relevé par Louis Paulin